AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-8-76232010

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 108 — 2 AOUT 1976

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES — ARBRES FRUITIERS

Les indications données dans nos bulletins des 7 et 21 Juillet sont toujours valables. Le deuxième vol est très important dans les vergers négligés.

Si les conditions climatiques sont maintenant un peu moins favorables aux pontes, les risques de pénétration des jeunes larves dans les fruits sont suffisants pour justifier une protection des fruits dans les vergers où la deuxième génération peut faire des dégâts (voir à ce sujet le bulletin du 7 Juillet).

En conséquence, un nouveau traitement qui devra être effectué dès réception de ce bulletin est nécessaire dans tous les vergers protégés selon les indications données dans notre bulletin du 7 Juillet. Dans les vergers où les pluies orageuses ont été suffisamment abondantes pour nécessiter une nouvelle application conformément aux indications du bulletin du 21 Juillet, ce traitement pourra être retardé jusqu'au milieu de la semaine du 9 au 15 Août.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La sécheresse persistante n'est pas favorable au développement des tavelures.

L'adjonction d'un produit anti-tavelure à la bouillie destinée à combattre le carpocapse n'est nécessaire que dans les vergers où la maladie serait présente, soit sur feuilles soit sur fruits. Dans ces vergers, les traitements "stop" ou "curatifs" tels qu'ils ont été préconisés dans notre bulletin du 30 Mars pourraient permettre de limiter le nombre des applications.

MILDIOU DE LA VIGNE — VIGNES

La sécheresse persistante, l'absence totale de la maladie, l'approche de la véraison qui débute dans les cépages les plus précoces, permettent de <u>déconseiller tout traitement</u>.

Un traitement d'aoûtement ne peut être, à la rigueur nécessaire, que dans les rares vignes où la maladie pourrait exceptionnellement apparaître.

Il y a lieu de ne pas confondre les taches naissantes de mildiou avec des manifestations d'oïdium sur les feuilles.

OIDIUM DE LA VIGNE

Quelques manifestations de la maladie ont pu être observées sur cépages sensibles et sur la jeune végétation. Il y a donc lieu d'être vigilant pour intervenir dès l'apparition des premières attaques sur les grappes.

VERS DE LA GRAPPE

Les indications données dans notre bulletin du 21 Juillet restent toujours valables. Il est nécessaire de surveiller périodiquement les vignes afin d'intervenir si la présence de chenilles dans les grappes était constatée.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles
G. RIBAULT - B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription adjoint
J. GOIX

P45

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET